

# INSCRIPTION COURS PUBLICS

## 2021-2022 - Majeurs

Ce dossier est à envoyer par courrier postal ou par courriel (suivi du règlement par courrier postal) :

- EPCC ESAD TALM – « Cours Publics » - 28 avenue Rostov-sur-le-Don – 72000 Le Mans
- [courspublics-lemans@talm.fr](mailto:courspublics-lemans@talm.fr)

**Tout dossier incomplet se verra refusé – inscription possible dans la limite des places disponibles**

INSCRIPTION

RÉINSCRIPTION

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

E-mail (en majuscules) : .....

Téléphone fixe : .....

Téléphone portable : .....

### COURS SOUHAITÉ(S)\* :

Histoire de l'art (lundi) - tarif 2

Reliure (lundi) - tarif 2

Infographie 3D / VR (mardi) - tarif 2

Éco-design (mardi) - tarif 2

Peinture à l'huile (mercredi) - tarif 2

Initiation à la gravure (jeudi) - tarif 2

Peinture acrylique (lundi) - tarif 3

FAB LAB Twist (lundi) - tarif 2

Croquis (mardi) - tarif 4

Infographie 2D (mardi) - tarif 2

Roman graphique (jeudi) - tarif 2

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des cours publics de TALM-Le Mans et m'engage à me conformer à ses obligations.

J'accepte de recevoir les informations liées aux cours publics par mail

J'accepte de recevoir la newsletter mensuelle de l'École supérieure d'art et de design TALM

A ....., le .....

Signature

### DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER :

Photo d'identité (pour toute inscription ou réinscription)

Justificatif de domicile - pour les habitants de Le Mans Métropole

Justificatif pour tarif réduit - personnes bénéficiaires du RSA, de l'ASS, du FSV, de l'AAH, demandeurs d'emploi de 18 à 25 ans, étudiants (carte étudiante), lycéens majeurs (certificat de scolarité).

Autorisation de droit à l'image

Règlement - en espèces (uniquement pour les dossiers déposés sur place) ou par chèque libellé à l'ordre de la DDFIP

# AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

2021 - 2022

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des cours publics, l'École Supérieure d'Art et de Design TALM peut être amenée à vous faire participer à la communication pour les cours auxquels vous vous êtes inscrit.e. Cette communication peut faire appel à l'utilisation de la photographie et (ou) de la vidéo. En référence à la loi protégeant la vie privée, l'établissement doit vous demander une autorisation préalable à la prise de vue.

L'établissement s'engage à ce que les images ne fassent l'objet d'aucune exploitation commerciale.

## **Descriptif :**

Possibilités d'exploitation : Communication autour des cours publics.

Initiateurs du projet : Directeur de l'ESAD TALM-Le Mans

Natures des images : Photographies, vidéos.

Diffusion des images : Les images seront utilisées sous le contrôle et la responsabilité de l'EPCC

- Apprès du public dans le cadre du site internet de l'établissement et des réseaux sociaux
- Apprès du public dans le cadre d'une réalisation de flyer, dans les journaux et revues.

Je soussigné.e....., autorise l'École Supérieure d'art et de design TALM-Le Mans à me faire apparaître sur les photographies et/ou vidéos prises dans le cadre du projet décrit ci-dessus dont j'accepte les modalités présentées. Je reconnais donner cette autorisation dans un but pédagogique, éducatif et culturel et d'information que je pourrai trouver dans cette.ces activité.s et de mon intérêt à en voir la trace.

Fait à ..... Le .....

Signature :

# TARIFS 2021 – 2022

## Notice à conserver

- La crise sanitaire ayant perturbé le déroulement des cours, une réduction de 10 % sera appliquée à tout élève inscrit à un cours en 2020-2021 qui se réinscrirait à un cours, quel qu'il soit, pour l'année scolaire 2021-2022.
- Une réduction de 10 % sera appliquée à chaque inscription supplémentaire au sein d'une même famille (individuelle ou d'un autre membre) sur le tarif le moins élevé.

**Tarif 2** – histoire de l'art, reliure, infographie 2D, infographie 3D-VR, initiation à la gravure, peinture à l'huile, éco-design, roman graphique, FAB LAB Twist

Cours hebdomadaires [ 30 séances de 2 heures ]		
	Résidants Le Mans Métropole	Résidants hors Le Mans Métropole
Tarif normal	248 €	333 €
Tarif réduit*	129 €	166 €

**Tarif 3** - peinture acrylique

Cours hebdomadaires [ 30 séances de 2 heures dont 20 séances avec modèle vivant ]		
	Résidants Le Mans Métropole	Résidants hors Le Mans Métropole
Tarif normal	282 €	366 €
Tarif réduit*	162 €	200 €

**Tarif 4** - croquis

Cours hebdomadaires [ 30 séances de 2 heures avec modèle vivant ]		
	Résidants Le Mans Métropole	Résidants hors Le Mans Métropole
Tarif normal	322 €	407 €
Tarif réduit*	203 €	241 €

*Tarif réduit\* : le tarif réduit s'applique aux chômeurs de 18 à 25 ans, aux étudiant.e.s (sur présentation de la carte), aux lycéen.ne.s majeur.e.s (sur présentation d'un certificat de scolarité), aux allocataires de l'AAH (Allocation Adulte handicapé), aux allocataires du RSA (revenu de Solidarité active), de l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) et du FSV (Fonds de solidarité vieillesse).*

# INFORMATIONS PRATIQUES 2021 - 2022

## Notice à conserver

### La rentrée :

Les cours débutent la semaine du 13 septembre 2021.

### Déroulement des cours :

En raison de la crise sanitaire actuelle, TALM-Le Mans a réduit les effectifs au sein de ses cours afin d'assurer leur déroulement dans des conditions sanitaires optimales.

### Les vacances :

Il n'y a pas de cours pendant les périodes suivantes :

- les vacances d'automne : du 30 octobre au 07 novembre 2021 ;
- les vacances de Noël : du 18 décembre 2021 au 2 janvier 2022 ;
- les vacances d'hiver : du 12 au 20 février 2022 ;
- les vacances de printemps : du 16 au 24 avril 2022.

### Les conditions de remboursement :

- Remboursement intégral : en cas de désistement, il est possible de faire une demande de remboursement intégrale **jusqu'au 27 septembre 2021** (les cours débutant la semaine du 13 septembre 2021).
- Remboursement partiel : pour toute demande de remboursement intervenant **entre le 28 septembre et le 11 octobre 2021**, une somme correspondant à 25 % du montant des droits d'inscription sera retenue pour frais de dossier.
- Cas de force majeure : **passé le 11 octobre**, les demandes de remboursement ne seront recevables qu'en cas de force majeure (changement imprévisible de domicile lié à une mobilité professionnelle ou perte d'emploi – joindre un certificat du nouvel employeur ou un justificatif de perte d'emploi).  
Une déduction sera alors effectuée au prorata du nombre de cours écoulés à la date de la demande. Elle sera calculée sur la base d'un 30<sup>e</sup> par semaine.
- À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, aucune demande de remboursement ne sera acceptée (y compris pour les inscriptions du 2<sup>nd</sup> semestre).

**Toute demande de remboursement doit être réalisée par écrit, par l'intéressé lui-même, accompagnée d'un RIB, et adressée à l'École supérieure d'art et de design TALM-Le Mans - 28 avenue Rostov-sur-le Don - 72000 Le Mans.**